



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 avril 2007

Rapport annuel sur la gestion de la dette 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 33

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 avril 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 mai 2007

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Robert PLANTECOTE - M.
Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole
GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU -
Mme Danièle GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme
Catherine REYSSAT - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Marc
THEBAULT - Mme Jacqueline LEFEBVRE -

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Luc DELAGARDE donne pouvoir à Alain BAUDIN –
Michel GENDREAU donne pouvoir à Françoise BILLY –
Geneviève RIZZI donne pouvoir à Gérard ZABATTA –
Valérie UZANU donne pouvoir à Bernard JOURDAIN –
Elsie COLAS donne pouvoir à Robert PLANTECOTE –
Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Danièle GANDILLON –
Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Adjoints :

M. Amaury BREUILLE -

Conseillers :

Mme Isabelle RONDEAU - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Jean-Louis EPPLIN
- M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme
Françoise HALAT - Mme Claudie LAROCHE - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 avril 2007

DELIBERATION D20070182

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération du 23 juin 2006, le Conseil Municipal a défini les principes de base de la gestion et de la couverture de la dette pour l'exercice 2006, comme le prévoit la circulaire N° NOR-INT-B-92-00260 C du 15 septembre 1992 des Ministères de l'Intérieur et des Finances.

Cette réglementation donne un cadre annuel à ce type de décision. Il convient dès lors d'énoncer les principes à retenir pour l'exercice 2007 en tenant compte de l'évolution des marchés financiers, des anticipations et des nouveaux produits offerts par les banques.

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort met en concurrence les prêteurs et mène une politique de gestion active de sa dette avec l'objectif de minimiser la charge financière supportée par la collectivité. Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qui rendent les marchés volatiles, elle peut recourir aux instruments de couverture afin de se protéger contre de potentielles hausses de taux ou au contraire de profiter d'éventuelles baisses.

Afin de prendre des décisions avec souplesse et rapidité et saisir des opportunités sur le marché, la stratégie doit, au préalable, être clairement définie. Je vous propose donc, pour l'exercice 2007, en application de la circulaire interministérielle précitée, de cadrer les procédures de décision autour :

- d'un rapport annuel comportant un compte-rendu des grandes actions menées en 2006,
- d'une présentation des hypothèses d'emprunts nouveaux, d'aménagement de l'encours et de la stratégie à venir pour 2007,
- d'une délibération annuelle autorisant l'Exécutif Municipal à mettre en œuvre une stratégie, éventuellement complétée ultérieurement par une autre délibération si les conditions des marchés financiers évoluent dans un sens, aujourd'hui imprévisible.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **approuver** le rapport sur la gestion et la couverture des emprunts figurant en annexe de la présente délibération,
- **décider** de protéger la commune contre le risque de taux en recourant pendant l'exercice 2007 à la diversification des emprunts nouveaux, au refinancement éventuel d'emprunts et à des opérations de couverture de risque de taux d'intérêt, en fonction des opportunités offertes par les marchés et les produits des établissements spécialisés,
- **autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à intervenir dans ces domaines étant précisé que :
 - les opérations ne seront conclues qu'après mise en concurrence d'au moins trois de ces établissements ;
 - les opérations pourront être :
 - des contrats d'échanges de taux d'intérêt fixant ou variabilisant une dette.
 - des contrats encadrant la variation des taux d'intérêts : garantie de taux plafond, garantie de taux plancher, garantie de taux plafond et de taux plancher.
 - des contrats d'accord sur taux futur.
 - des contrats avec options.
 - des contrats dérivés des formules énoncées ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Contre :	0
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	12

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE